

Compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023

Présents : BAPTISTE H, DOUTRE F, VALETTE D, DELCROS S, FAYARD J, BECK F, NIBEL E, LEMAITRE F, HERVAULT S, BAUDOIN C.

Sont excusés : Colombat Valérie (procuration à HERVAULT S.), Vigne Annabelle (procuration à BAUDOIN C.), Moreggia J Louis (procuration à BAPTISTE H), Boulanger Roland (excusé), Valette Jérôme (excusé)

Avant l'ordre du jour, la ressourcerie Trimaran et la Compagnie Gaspaspi sont venues présenter un nouveau projet . En créant une résidence d'artistes et des ateliers, elles veulent créer un lien : environnement, insertion sociale, sensibilisations artistiques et publiques. Cette présentation du projet expérimental a été appréciée par le conseil municipal en attendant d'autres informations (dates, mise en route, demande d'aide).

VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2022

Avec le travail en amont de la commission Budget et sous les explications de Monsieur Janis FAYARD, adjoint aux finances, il a été voté :

Vote du compte de gestion 2022 - budget M14 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Les résultats 2022 se présentent comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 775 800.18 € - Recettes : 937 110.04 €
- INVESTISSEMENT : Dépenses : 484 583.91 € - Recettes : 423 493.74 €
-

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M14

Préalablement au vote du compte administratif, Monsieur Janis FAYARD, adjoint aux finances, est désigné à l'unanimité président de séance, Madame le Maire étant invitée à quitter la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du compte administratif M14 2022 qui reprend les chiffres du compte de gestion.

VOTE DE LA DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET M14

Madame le Maire reprend sa place pour le vote de l'affectation du résultat. Il est décidé d'affecter la somme de 61 090.17 € au compte 1068 et 100 219.69 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération d'affectation du résultat.

DELIBERATION PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2023, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote BP
Ch. 21 – Immobilisations corporelles	428 074.60 €	107 018.65 €

Dont la répartition est la suivante selon les comptes budgétaires :

- **Art. 21318 : 50 000.00 €**
- **Art. 2138 : 6 018.65 €**
- **Art. 2151 : 50 000.00 €**
- **Art. 21758 : 1 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

A noter que l'endettement global de la Commune est en diminution constante.

A noter, malgré beaucoup de rigueur, que les dépenses dues aux remplacements des agents communaux en maladie constituent un poste de dépenses qui n'a pas réussi à se stabiliser pour 2022.

A noter, enfin, que la commune a réhabilité la partie de la voirie prévue en 2022.

RAPPORT DU GROUPE LA POSTE SUR LA FREQUENTATION DU BUREAU DE POSTE

Le groupe la Poste a envoyé un rapport à la mairie avec taux de fréquentation du public et souhaiterait encore diminuer les horaires d'ouverture (de 24 heures au lieu de 30 heures par semaine) , le conseil s'y oppose et lui demande même de réfléchir à une ouverture le samedi matin pour les habitants de la Vallée qui travaillent et que le guichet France Services est en augmentation. Un courrier sera adressé à Monsieur GRECO.

MOBIL HOMES INSTALLEES EN ZONE U DU PLU

Concernant les 4 mobilhomes devant être enlevés (sur terrain constructible et non en NI), un courrier d'Eyrieux Camping demande une prolongation après le délai donné par la mairie fixé à trois mois. CAPFUN souhaiterait une prolongation du délai jusqu'au 31 octobre 2023. Après le non-respect des demandes communales antérieures, le conseil municipal refuse. Une réunion avec le nouveau propriétaire devrait avoir lieu prochainement.

DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE PORTER PLAINTE POUR DIFFAMATION AU NOM DE LA COMMUNE

Madame le Maire demande au conseil de prendre une délibération afin de pouvoir porter plainte pour diffamation à la gendarmerie des Ollières. Vote à l'unanimité du conseil municipal.

REUNION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Madame le Maire effectue un retour suite à la réunion avec les professionnels du pôle de santé. Après les dégradations du pôle de santé de cet automne, la demande de caméra est en cours, pas de pose de rideau envisagée car pour la sécurité des personnes ce n'est pas possible. Les portes à changer sont commandées depuis les dégradations.

REUNION A VENIR AVEC ARDECHE HABITAT ET LES LOCATAIRES DU MOULINAGE ROCHEBERG

Cette réunion est prévue suite aux plaintes de locataires à cause d'une panne de chauffage ponctuel. La mairie a rempli son contrat en réparant dès qu'elle le pouvait ce problème de chaudière, une solution de sous-traitance est envisagée afin de décharger les employés et les élus pour ce genre de réparation à toute heure et à n'importe quel jour .

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Le parking du Plot a été fait par l'entreprise Bertrand Philippe , une étude pour le parking de la poste est lancée , il sera pris une décision rapide et prioritaire sur les autres chantiers de voiries dès que le bilan sera fait. Il en est de même pour le mur du chemin d' Escoulenc, qui devrait être fait rapidement .

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES

Les propriétaires n'ayant pas signé les conventions laissent donc ADN en charge de l'entretien dans le cadre d'une servitude de passage.

REUNION PLH

Retour de la réunion PLH avec Monsieur Janis Fayard. Il s'agit d'une programmation sur 6 ans avec un nombre de création de logements supérieur à celui du SCOT qui préconise 5 logements neufs par an. A noter qu'il existe la possibilité d'une taxe sur les logements vacants de la commune.

REUNION CONSEIL DE VIE LOCALE – RESIDENCE « LES TERRASSES DE L'EYRIEUX »

Monsieur Francis DOUTRE effectue le bilan de la dernière réunion du conseil de vie locale. En restriction financière, le foyer géré par AESIO met en évidence un grand manque à gagner dû à l'arrêt du financement du Département : - 150 000 euros par an.

Un courrier sera envoyé au bailleur afin de demander une amélioration du lieu de vie des résidents.

Divers prises de dates des commissions sont fixées avec pour clôturer ce conseil.

A 23 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.